



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Suppression de la desserte à Lille du Thalys reliant Paris à Amsterdam

Question écrite n° 8095

Texte de la question

M. Pascal Bois attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports sur la desserte à Lille du Thalys reliant Paris à Amsterdam. En effet, la direction de Thalys a confirmé la suppression de la desserte à Lille de ses trains à compter de 2019. Inaugurée en 2014, cette liaison reliant Lille à Amsterdam *via* Bruxelles concerne aujourd'hui plus de 300 « navetteurs » quotidiens. Cette décision de suppression prise unilatéralement, sans la moindre concertation avec les territoires et les usagers ne peut manquer de susciter l'inquiétude et l'incompréhension de tous. Il considère que cette mesure pénalisera fortement les usagers qui empruntent quotidiennement cette ligne pour leur travail. De plus, cette suppression ne manquera pas de provoquer des conséquences sur l'emploi et le tourisme et ce alors même que la SNCF s'apprête à une rénovation de grande ampleur de la gare Lille-Europe. Il déplore ce signal très négatif adressé au monde économique et à ses acteurs et s'inquiète aussi de l'important report modal vers la route que va provoquer un tel choix. Aussi, il souhaite qu'elle apporte des éléments quant à cette décision et si elle envisage de demander aux responsables de Thalys de reconsidérer leur décision.

Texte de la réponse

La principale raison d'être de Thalys est de développer une mobilité internationale de longue distance entre les Pays-Bas, l'Allemagne, la Belgique et la France. Avec un parc de 26 rames pour parcourir tous les jours ces quatre pays, l'enjeu majeur auquel est confronté Thalys est d'optimiser son offre par rapport aux besoins. La réorganisation de son plan de transport pour l'exercice 2019 s'inscrit dans ce cadre. En ce qui concerne la liaison directe Lille-Amsterdam, Thalys constate une chute régulière de la fréquentation depuis son ouverture en avril 2014, avec 22 % de voyageurs en moins par rapport à 2015. Malgré une politique tarifaire incitative (80 % de petits prix au départ de Lille contre 30 % en moyenne sur l'ensemble des liaisons du réseau Thalys), la demande reste très faible sur cette liaison (taux d'occupation moyen des trains de 25 %). Face à cette situation, Thalys a décidé de ne pas renouveler cette offre de transport en 2019. En parallèle, les liaisons entre Lille et Amsterdam avec correspondance (en gare de Bruxelles-Midi) présentent un réel intérêt pour les voyageurs, notamment en raison de fréquences plus adaptées à leurs besoins (en moyenne 15 liaisons entre Lille et Bruxelles, puis 14 entre Bruxelles et Amsterdam), incluant la possibilité d'aller-retours dans la journée. De plus, grâce aux correspondances bien organisées, les temps de parcours restent sensiblement identiques, avec un temps total compris entre 2h30 et 3h (selon les horaires) contre 2h35 par la liaison directe. Les liaisons ferroviaires entre les Pays-Bas et la France relèvent de relations internationales et tout opérateur intéressé peut proposer un service de transport de voyageurs entre ces territoires.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Bois](#)

Circonscription : Oise (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8095

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [1er mai 2018](#), page 3692

Réponse publiée au JO le : [14 août 2018](#), page 7495